

Appel à projet

Le Ministère de l'Intérieur (Affaires Locales) annonce l'ouverture de l'appel à projet 2022 pour soumettre les demandes de projets **par les collectivités locales tunisiennes en partenariat avec leurs homologues françaises**, dans le cadre de la coopération décentralisée tuniso-française pour l'année 2022.

La participation se fait par la soumission d'un projet **porté conjointement** par une collectivité locale tunisienne et son homologue française, mis en œuvre pendant une année, et financé en partie par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères Française.

Quatre thématiques sont proposées :

- 1) Aménagement du territoire, de la commune et des espaces publics ;
- 2) Environnement, climat, efficacité énergétique et gestion du littoral ;
- 3) Patrimoine et culture ;
- 4) Gestion de la crise sanitaire.

Chaque collectivité locale tunisienne désirant présenter une proposition **de projet commun** avec son homologue française doit consulter le règlement de l'appel à projets 2022 à l'adresse électronique suivante :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appels-a-projets-geographiques/appel-a-projets-franco-tunisien/article/appel-a-projets-franco-tunisien-2022>

Et **déposer le dossier de candidature** de l'appel à projets dans le cadre de la coopération décentralisée tuniso-française pour l'année 2022 comportant tous les documents énoncés dans le règlement de l'appel à projets 2022, **au plus tard le 22 avril 2022**, directement au bureau

d'ordre central du Ministère de l'Intérieur ou l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Ministère de l'Intérieur (Affaires Locales : direction générale des relations extérieures et de la coopération décentralisée internationale), Avenue Habib Bourguiba, 1001 Tunis.

Tout dossier de candidature parvenu après le délai susmentionné ne sera pas accepté.

Contact : Lotfi Baccari : directeur de la coordination et d'élaboration des conventions de coopération décentralisée internationale à la direction générale des relations extérieures et de la coopération décentralisée internationale au Ministère de l'Intérieur (70 243 818, lotfi.baccari@minal.state.tn).